

Communiqué de presse

## **Le pharmacien : un partenaire incontournable pour un usage rationnel des médicaments**

**L'APB plaide pour une meilleure prise en compte de la plus-value que les pharmaciens peuvent apporter au sein de la première ligne de soins et pour un élargissement de leur rôle dans l'accompagnement des patients.**

**Bruxelles, le 5 décembre 2014** – Publiée ce mercredi par l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'étude "*Panorama de la santé: Europe 2014*" fournit une série de statistiques intéressantes sur la santé et les soins de santé dans 35 pays européens. Certains chiffres relatifs à la consommation de médicaments sont très interpellants.

Ainsi, la Belgique serait le troisième plus gros consommateur d'antibiotiques du continent (derrière la Grèce et Chypre), avec une utilisation supérieure de plus de 40% à la moyenne européenne. Mais le chiffre qui a retenu toute l'attention, c'est sans conteste celui concernant les dépenses médicamenteuses. Notre pays se situerait en tête de classement avec, pour l'année 2012, des dépenses moyennes par habitant atteignant les 550 euros, et ce, alors que la moyenne européenne s'élèverait à 350 euros.

Aucun intervenant du secteur de la santé ne peut rester indifférent devant de tels chiffres. En tant qu'expert du médicament et prestataire de soins proche de la population, le pharmacien joue un rôle clé dans l'accompagnement des patients et le suivi de leurs traitements médicamenteux. À ce titre, il pourrait aussi jouer un rôle essentiel en faveur d'un usage plus rationnel des médicaments, à condition que le contexte légal et économique le lui permette. Un tel rôle devrait par ailleurs s'inscrire dans le cadre d'une collaboration structurée avec le médecin. Sur ce plan, les discussions menées actuellement avec les associations médicales pour la mise en place d'une concertation médicopharmaceutique effective sont très positives.

Depuis des années, l'APB s'investit dans le développement de nouveaux services en pharmacie qui visent à améliorer l'utilisation des médicaments. Grâce à la réforme de son système de rémunération, le pharmacien est désormais rémunéré pour les soins pharmaceutiques qu'il prodigue et non plus sur base du prix des médicaments qu'il dispense. L'APB estime qu'il est urgent de poursuivre dans cette voie et de renforcer le rôle de prestataire de soins du pharmacien. Des expériences menées à l'étranger, et singulièrement au Royaume-Uni, ont montré qu'un rôle élargi en matière d'accompagnement des patients permettait de faire baisser la consommation et donc les dépenses médicamenteuses. Les pharmaciens belges sont demandeurs d'une telle évolution dans notre pays.

### **Plus d'infos ?**

Contactez directement les porte-parole de l'APB :

- ☉ Alain Chaspierre (Fr) : 0476.66.43.59, [alain.chaspierre@apb.be](mailto:alain.chaspierre@apb.be)
- ☉ Dirk Vos (NL) : 0477.47.71.35, [dirk.vos@apb.be](mailto:dirk.vos@apb.be)

### **A propos de l'APB**

L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d'officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L'APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l'exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L'APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d'officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique. **Pour en savoir plus, consultez [www.apb.be](http://www.apb.be).**